



Communiqué de presse

16.11.2017

Cérémonie de remise de l'Award « Actions Positives » 2017 :

Les actions positives sont un élément de justice sociale, pour un meilleur environnement de vie et de travail !

Pour l'édition 2017 de la cérémonie de remise des "Awards Actions Positives", de nombreuses entreprises, partenaires et personnalités se sont réunis le 16 novembre 2017 au Biodiversum à Remerschen en vue de suivre la remise de prix par Lydia Mutsch, ministre de l'Égalité des chances.

Le programme des actions positives est devenu une véritable institution dans la lutte pour un meilleur équilibre entre hommes et femmes.

Il permet de donner aux entreprises soucieuses de créer un environnement de travail fondé sur le respect des valeurs fondamentales, l'opportunité de puiser dans un réservoir d'outils nécessaires pour créer une culture de l'égalité.

Les six lauréats de l'année 2017 sont :

- Cimalux
- e-Kenz
- ERGO-Life
- KBL European Private Bankers
- MCM Import-Export
- Nettoservice

Lors de cette 4ème édition de remise de l'Award "Actions Positives" six entreprises, qui sont issues de différents secteurs de notre économie, se sont vues remettre un Award pour leur engagement exemplaire en matière d'égalité entre femmes et hommes et pour la transposition réussie de leur plan d'actions.

Dans le cadre du programme des Actions Positives, une enquête de satisfaction porte notamment sur :

- L'égalité de traitement des femmes et des hommes sous différents aspects, dont l'organisation de travail ;
- La prise de décision ;
- La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

L'entreprise participante qui développe une stratégie d'égalité est évaluée et peut obtenir un agrément ministériel, une aide financière et une reconnaissance/un Award du ministère de l'Égalité des chances.



En amont elle donne des indications quant à la composition actuelle en termes de genre de son conseil d'administration et de son comité de direction.

L'entreprise partage également les objectifs qu'elles se fixe pour atteindre un meilleur équilibre entre femmes et hommes dans un délai de 24 mois après l'obtention de l'agrément ministériel.

Par ailleurs, toute entreprise qui participe aux Actions Positives, s'engage à utiliser le logiciel Logib-Lux qui permet de détecter d'éventuelles inégalités de salaire entre femmes et hommes dans l'entreprise en question.

L'égalité entre femmes et hommes fait partie des valeurs fondamentales de toute entreprise soucieuse de créer un environnement de travail équilibré, compétitif et humain.

Promouvoir l'égalité des genres est un atout majeur pour toute entreprise en quête d'une meilleure qualité du travail, d'une motivation accrue du personnel, ainsi que d'une meilleure performance.

Dans cette optique, le ministère de l'Égalité des chances soutient activement, à travers son programme d'Actions Positives, les entreprises qui sont intéressées à établir une culture de l'égalité.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances